

Montréal, le 17 octobre 2012

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet : Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2013 (Phase 2)
Dossier de la Régie : R-3793-2012**

Conformément à sa décision D-2012-109, la Régie tiendra une audience à compter du 30 octobre 2012, de 9 h à 15 h à ses bureaux de Montréal, pour l'examen de la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de cette audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, **d'ici le 23 octobre 2012, à 12h**, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins ;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve ;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur et des intervenants ;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les points saillants et les conclusions recherchées.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as